



Syndicat Mixte EDENN

Entente pour le Développement de
l'Erdre Navigable et Naturelle

1 rue du Calvaire

44000 NANTES

02 40 48 24 42

Acte d'Engagement

**Accompagnement individuel des exploitants agricoles des zones
prioritaires de l'Erdre**

2023-2025

Accord cadre Multi attributaire à marchés subséquents

Objet de l'Acte d'engagement

Les stipulations du présent acte d'engagement concernent l'accompagnement technique et individuel d'exploitations agricoles sur les zones prioritaires du Bassin Versant de l'Erdre en vue d'une évolution des pratiques et des systèmes pour une amélioration de la qualité de l'eau.

Cet accompagnement est réparti en 8 thèmes (**cocher les cases des thèmes de la réponse proposée**) :

- Thème 1 : Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires**
- Thème 2 : Réduction de la fertilisation azotée et phosphorée**
- Thème 3 : Développement des surfaces en prairies pâturables de l'exploitation**
- Thème 4 : Accompagnement à la transmission en vue de la pérennisation des fermes d'élevage**
- Thème 5 : Développement de la couverture permanente du sol en grandes cultures.**
- Thème 6 : Accompagnement vers un plan de réduction des risques d'érosion parcellaire avec conseils d'aménagements**
- Thème 7 : Accompagnement vers un plan d'action au changement global du système de l'exploitation**
- Thème 8 : Propositions spontanées des structures d'accompagnement agricole**

Cet acte d'engagement correspond :

- A l'offre de base pour le/les thème(s) ci-dessus
- A la variante suivante :

.....
.....
.....

Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, et conformément à leurs clauses

Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

A exécuter les prestations demandées au prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires annexé au présent acte d'engagement.

Fourchette des montants :

Le montant maximum de l'ensemble des commandes passées dans le cadre du présent Accord-cadre à l'échelle de sa durée totale est fixé à 170 000 € TTC

Aucun minimum n'est établi

Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(A remplir uniquement en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

Conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint Nature de la prestation

Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Avance

([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance : Non Oui

Durée d'exécution de l'accord-cadre

L'accord-cadre prendra effet à compter de la date de sa notification et jusqu'au 30 avril 2025, période pendant laquelle des bons de commande pourront être émis. La durée d'exécution est fixée par chaque bon de commande dans une limite de trois ans, permettant ainsi des prestations d'accompagnement jusqu'en avril 2028.

Signature de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

Signature de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

Conjoint OU Solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures de l'accord-cadre ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures de l'accord-cadre ;

Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Identification et signature de l'acheteur.

Désignation de l'acheteur

Syndicat mixte Edenn

1 Rue du Calvaire
44 000 NANTES

Nom, prénom, qualité du signataire de l'accord-cadre
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

Mme la Présidente : COPPEY MAHEL

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Mme la Présidente : COPPEY MAHEL

Décision de l'acheteur.

La présente offre est acceptée pour les thèmes suivants :

- Thème 1 : Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires**
- Thème 2 : Réduction de la fertilisation azotée et phosphorée**
- Thème 3 : Développement des surfaces en prairies pâturables de l'exploitation**
- Thème 4 : Accompagnement à la transmission en vue de la pérennisation des fermes d'élevage**
- Thème 5 : Développement de la couverture permanente du sol en grandes cultures.**
- Thème 6 : Accompagnement vers un plan de réduction des risques d'érosion parcellaire avec conseils d'aménagements**
- Thème 7 : Accompagnement vers un plan d'action au changement global du système de l'exploitation**
- Thème 8 : Propositions spontanées des structures d'accompagnement agricole**

A :

Le

Signature

(représentant de l'acheteur habilité à signer)

Notification

L'accord-cadre a été notifié au titulaire à la date suivante :